



Devenir des liquidités d'un defunt

Par **ccss**, le **11/08/2016** à **18:14**

bonjour, je suis seul heritier de mon pere. Ma mere a usufruit de la maison, moi je suis nu proprietaire.

Le notaire a fait la declaration aux impots.

Maison et argent liquides j'ai droit a 58 000euros sur le papier, donc pas de frais de succession. Maintenant on va debloquer les comptes en banque de mon pere, je me demande si je vais percevoir quelque chose ou si c'est ma mere qui va tout garder. Je n'y comprend rien.

merci de m'eclaircir.

Par **ricodelmundo**, le **11/08/2016** à **18:23**

le conseil à un notaire est gratuit . Prenez rendez vous avec un notaire près de chez vous.

Par **youris**, le **11/08/2016** à **19:01**

Bonjour,

Vous n'êtes pas seul héritier de votre père, son épouse est également héritière.

Selon votre message, votre mère a reçu l'usufruit de la succession de son mari et elle a, sans doute, aussi reçu l'usufruit des comptes de votre père.

Salutations

Par **ccss**, le **12/08/2016** à **08:19**

Bonjour,

Dans l'acte du notaire, il parle que de la maison et pas des comptes en banque. Reste que si elle a usufruit des comptes de mon pere, elle peut tout depenser et au final on herite de rien. en faite on est heritier de rien!! bieee sur faut proteger le conjoint mais dans certains cas faudrait proteger les heritiers !!